



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statistiques

Question écrite n° 94017

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les dépenses d'études d'opinion et de sondages de son ministère. Elle lui demande le montant global des dépenses d'études d'opinion et de sondages effectuées en 2008 et en 2009, ainsi que les montants prévus pour 2010 et 2011. Elle lui demande également de bien vouloir préciser le coût et le sujet de chaque sondage ainsi que le nom de l'institut qui l'a réalisé.

Texte de la réponse

Les dépenses en études et sondages du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sont réalisées dans le cadre de marchés publics. Un marché prenant effet en juillet 2009 et reconduit en 2010, lie le ministère à des instituts de sondages spécialisés dans l'étude de l'opinion publique en fonction des différentes méthodologies d'enquêtes : « Enquêtes qualitatives civiles externes et internes » (lot 1), « Enquêtes quantitatives omnibus grand public en face à face » (lot 2), « enquêtes quantitatives omnibus grand public par téléphone » (lot 3), « enquêtes quantitatives ad hoc en face à face cibles externes et internes » (lot 4), « enquêtes quantitatives ad hoc par téléphone cibles externes et internes » (lot 5), « enquêtes qualitatives et quantitatives par téléphone et en face à face cibles externes et internes » (lot 6), « enquêtes qualitatives et/ou quantitatives en ligne cibles externes et internes » (lot 7), « études de mesure des perceptions et des jugements du public à l'égard de documents audiovisuels » (lot 8). Pour la période 2006-2009, les études et sondages du ministère étaient réalisés dans le cadre du précédent marché (8 lots également). En 2008, le montant des dépenses en études d'opinion du ministère était de 745 379 euros. quarante-trois études d'opinion ont été conduites avec six instituts. En 2009, les dépenses en études d'opinion du ministère ont été de 648 444 euros. trente-trois études ont été réalisées avec quatre instituts. En 2010, le montant des dépenses en études d'opinion du ministère est de 655 723 euros. trente-deux études ont été réalisées avec huit instituts. Pour 2011, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative prévoit une dépense de 650 000 euros en études d'opinion.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94017

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12610

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3702